



A/119/C.1
20 juin 2008

CONVOCATION

DE LA 119^{ème} ASSEMBLEE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous informer que la 119^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire et réunions connexes se tiendront au Centre international de Conférences de Genève (CICG) (Suisse), du lundi 13 au mercredi 15 octobre 2008.

1. ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant :

1. Election du Président et des Vice-Présidents de la 119^{ème} Assemblée
2. Examen de demandes éventuelles d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée
3. Réunions-débat sur les thèmes qui seront examinés par les trois Commissions permanentes durant la 120^{ème} Assemblée à Addis-Abeba (Ethiopie) en avril 2009 :
 - i) Promouvoir la non-prolifération et le désarmement nucléaires, et assurer l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires : le rôle des parlements
 - ii) Changements climatiques, modèles de développement durable et énergies renouvelables
 - iii) La liberté d'expression et le droit à l'information
4. Rapport de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies
5. Amendements aux Statuts et Règlements de l'Union interparlementaire

2. REUNIONS-DEBAT

Il y aura une réunion-débat sur chacun des trois thèmes inscrits à l'ordre du jour de la 120^{ème} Assemblée. A la suite de la première expérience faite en 2007, le temps alloué à chacune de ces réunions-débat a été porté à trois heures.

Le mode de déroulement de ces réunions-débat sera essentiellement informel; on y mettra l'accent sur le débat et l'interaction. Elles seront animées par deux experts ou plus. Les co-rapporteurs feront, pour leur part, une présentation très brève (cinq minutes au maximum) de leur projet de rapport.

Ces réunions-débat ont pour but de sensibiliser les Membres de l'UIP aux thèmes inscrits à l'ordre du jour de la 120^{ème} Assemblée. Il n'y aura pas de négociations à proprement parler et les participants sont invités à ne pas donner lecture de discours rédigés à l'avance énonçant des positions formelles.

Ces réunions-débat offrent en outre aux participants la possibilité de faire des commentaires et des suggestions sur les avant-projets de rapports établis par les co-rapporteurs. Ces derniers pourront ainsi faire le point à mi-parcours dans leur travail de rédaction, ce qui les aidera à enrichir leurs rapports et recommandations.

Hormis un compte rendu des débats, il n'y aura pas de document final sur les réunions-débat.

3. CALENDRIER DE TRAVAIL *

Le calendrier de travail de l'Assemblée se trouve à l'Annexe I. La séance de clôture de la 119^{ème} Assemblée aura lieu le mercredi 15 octobre de **16 heures à 17 h.30**. A cette séance, le rapport sur le point d'urgence éventuellement inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée sera présenté et le projet de résolution sera soumis pour adoption. Les délégués sont aimablement priés d'en tenir compte lorsqu'ils prendront leurs dispositions concernant leur voyage.

4. POINT D'URGENCE

En vertu de l'article 11 du Règlement de l'Assemblée et de l'Article 14.2 des Statuts, tout Membre de l'UIP peut demander l'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée. Si l'Assemblée décide d'inscrire à son ordre du jour un point d'urgence, celui-ci sera examiné par l'Assemblée le lundi 13 octobre 2008. Des dispositions ont été prises pour la tenue le lendemain d'une éventuelle réunion de comité de rédaction chargé d'élaborer un projet de résolution.

5. PARTICIPATION

Chaque Membre de l'UIP peut désigner un maximum de cinq délégués à la seconde session annuelle de l'Assemblée, ou sept pour les parlements des pays dont la population est égale ou supérieure à cent millions d'habitants. L'effectif de toute délégation formée exclusivement de parlementaires du même sexe à trois semaines consécutives de l'Assemblée est automatiquement réduit d'une personne.

Veuillez noter que le nombre de parlementaires supplémentaires accompagnant les délégations en qualité de conseillers ne doit pas être supérieur à deux.

* Voir à l'Annexe I le programme général de travail de l'Assemblée et des réunions connexes.

Les Membres de l'UIP dont le montant des arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par eux pour les deux années complètes écoulées ne peuvent être représentés par plus de deux délégués aux réunions de l'UIP (Article 5.2 des Statuts).

Les Membres associés participent aux travaux de l'Assemblée et des Commissions permanentes avec les mêmes droits que les Membres, à l'exception du droit de voter et de présenter des candidatures aux élections.

Les organisations internationales et autres entités invitées par le Conseil directeur à se faire représenter à l'Assemblée en qualité d'observateur ont droit à deux délégués au maximum.

6. BUREAU RESTREINT

Le Bureau restreint de l'Assemblée est composé du Président de l'Assemblée, du Président de l'Union interparlementaire et du Vice-Président du Comité exécutif. Les Présidents des Commissions permanentes participent à ses travaux à titre consultatif.

Le Bureau restreint, assisté par le Secrétaire général de l'UIP, a pour mandat de prendre toutes mesures appropriées en vue d'assurer la bonne organisation et le déroulement harmonieux des travaux de l'Assemblée.

7. TABLEAU DE REPARTITION DES VOIX

On trouvera à l'Annexe II un tableau provisoire de répartition des voix auxquelles les délégations ont droit durant la 119^{ème} Assemblée.

Les Membres sont priés de vérifier les chiffres les concernant et, si besoin est, de faire part au Secrétariat de l'Union interparlementaire à Genève, de préférence à l'avance, de toute demande de modification. Le tableau définitif de répartition des voix pour l'Assemblée sera distribué à l'ouverture de la session.

8. LANGUES

Le Secrétariat de l'Union interparlementaire assurera l'interprétation simultanée dans les deux langues officielles, l'anglais et le français, ainsi qu'en arabe et en espagnol, pour les réunions de tous les organes statutaires.

Quatre autres canaux ont été réservés pour les langues chinoise, italienne, japonaise et russe, pour les séances de l'Assemblée, du Conseil directeur et des réunions-débat.

Les délégués pourront, à titre exceptionnel, s'exprimer dans une autre langue, à la condition qu'ils s'assurent le concours d'une personne pouvant interpréter leur intervention dans l'une ou l'autre des langues officielles de l'UIP et que des exemplaires de leur discours soient remis suffisamment à l'avance et au moins deux heures avant qu'il ne soit prononcé à la chef interprète (Mme F. Steinig-Huang).

9. REUNIONS D'AUTRES INSTANCES

D'autres instances se réuniront à l'occasion de l'Assemblée; elles seront convoquées par circulaire spéciale. Il s'agit des organes suivants :

- ▶ Conseil directeur (13, 14 et 15 octobre, séances publiques);
- ▶ Comité exécutif (10, 11 et 15 octobre, à *huis clos*);
- ▶ Comité de coordination des femmes parlementaires (12 octobre, à *huis clos*);

- ▶ Groupe du partenariat entre hommes et femmes (10 et 11 octobre, à huis clos);
- ▶ Comité des droits de l'homme des parlementaires (11, 12, 13 et 14 octobre, à huis clos);
- ▶ Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient (12 et 13 octobre, à huis clos);
- ▶ Commission UIP des Affaires des Nations Unies (13 et 15 octobre, séances publiques).

L'Association des Secrétaires généraux des Parlements (ASGP) siègera également au CIGC à l'occasion de l'Assemblée. La réunion sera convoquée par son président.

REUNIONS POST-ASSEMBLEE

Conférence UIP/ASGP/IFLA sur l'information parlementaire

Le jeudi 16 octobre se tiendra au CIGC une Conférence sur l'information parlementaire organisée conjointement par l'Union interparlementaire, l'Association des Secrétaires généraux des Parlements (ASGP) et la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et d'institutions (IFLA).

On trouvera ci-joint la convocation de cette conférence, ainsi que son ordre du jour, un formulaire d'inscription et une note d'information. Au cas où vous souhaiteriez participer à cette conférence, il vous faudra remplir le formulaire d'inscription et le retourner au Secrétariat de l'UIP.

Séminaire parlementaire sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Le 16 octobre également se tiendra au CIGC le cinquième Séminaire parlementaire annuel organisé conjointement par l'Union interparlementaire et l'ONU. Des informations sur ce séminaire seront communiquées prochainement aux Membres.

10. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU DEROULEMENT DE L'ASSEMBLEE

Les participants trouveront plus ample information sur la session dans le Guide de l'Assemblée et le document "Renseignements additionnels", distribués aux délégations à l'inscription.

Journal

Durant l'Assemblée, les participants trouveront chaque jour dans toutes les salles de réunion et au Service d'inscription et d'information le "Journal" contenant les dernières mises à jour du programme quotidien des réunions ainsi que d'autres informations importantes destinées à faciliter leur participation aux travaux de la session.

11. RESULTATS DE L'ASSEMBLEE

Toutes les délégations recevront deux exemplaires de la brochure des *Résultats* de la 119^{ème} Assemblée et une disquette leur sera adressée sur demande. En outre, les différentes sections de la Brochure sont accessibles depuis le site Web de l'Union (<http://www.ipu.org>) 10 jours après l'Assemblée et une version électronique du texte intégral des *Résultats* peut être téléchargée depuis le site de l'Union au format PDF.

12. INSCRIPTION DES DELEGUES

Les participants doivent respecter scrupuleusement la date limite d'inscription fixée au 15 septembre 2008. Veuillez retourner le formulaire d'inscription pour les délégations annexé à la présente convocation au Secrétariat de l'UIP à cette date au plus tard. L'adresse est la suivante :

Union interparlementaire	Téléphone :	+ 41 22 919 41 50
5, Chemin du Pommier	Fax :	+ 41 22 919 41 60
Case postale 330	Courriel :	registration@mail.ipu.org
1218 Le Grand-Saconnex / Genève		
Suisse		

Les heures d'ouverture du Service d'inscription et d'information, dans les locaux du CICG, sont les suivantes :

- de 12 à 18 heures, le samedi 11 octobre;
- de 8 à 19 heures, du dimanche 12 octobre au mardi 14 octobre; et
- de 8 à 18 heures, le mercredi 15 octobre.

Les délégations sont en outre priées de noter que ce service ne remettra des badges d'identité et de la documentation aux représentants de leurs missions permanentes à Genève que si leur parlement a fait parvenir à l'UIP une lettre d'autorisation à cette fin.

A noter :

Votre attention est appelée sur le fait que, même si les Missions permanentes des délégations ont pris possession des badges d'identité, à leur arrivée au CICG, les délégations sont aimablement priées de s'inscrire immédiatement auprès du Service d'inscription et d'information de sorte que les informations consignées dans la Liste des participants soient exactes.

13. RESERVATIONS DE CHAMBRES D'HOTEL

Les délégations de pays ayant une mission permanente à Genève sont aimablement priées de faire leurs réservations de chambres d'hôtel par l'intermédiaire de leurs missions respectives. Les missions permanentes seront informées de la tenue de la 119^{ème} Assemblée. La plupart d'entre elles ont l'habitude d'accueillir des délégations nationales aux réunions des Nations Unies et de s'occuper des réservations de chambres d'hôtel et nombre d'entre elles ont conclu des accords et ont obtenu des tarifs préférentiels avec des hôtels situés à proximité du Palais des Nations et du CICG.

Les délégations de pays qui n'ont pas de représentation diplomatique à Genève peuvent réserver leurs chambres soit par l'intermédiaire de leur agence habituelle, soit par l'Office du tourisme de Genève. Les délégations qui souhaitent faire appel aux services de l'Office du tourisme de Genève sont aimablement priées de prendre contact avec le Secrétariat de l'UIP qui leur fera parvenir un formulaire de réservation de chambres d'hôtel. Toutefois, nous appelons votre attention sur le fait que, conformément à la pratique suivie par les hôtels à Genève, **seules les demandes de réservation de chambres d'hôtel renvoyées avec les coordonnées d'une carte de crédit, comme garantie, seront confirmées**. Les formulaires devront être retournés directement à l'Office du tourisme de Genève au plus tard le **1 septembre 2008**, avec copie au Secrétariat de l'UIP.

14. VISAS

L'entrée en Suisse est strictement réglementée et est refusée à quiconque ne possède pas le visa requis. Les délégués ayant besoin d'un visa d'entrée doivent le demander au consulat ou à la mission diplomatique suisse chargée de ces formalités dans leur pays de résidence.

Nous appelons votre attention sur le fait que l'aéroport de Genève est situé à la frontière franco-suisse et que l'on peut y accéder du côté français. Certains vols venant de Paris ou d'autres aéroports français à destination de Genève sont considérés comme des vols intérieurs. Aussi les délégués qui transitent par la France doivent-ils s'informer auprès des autorités françaises compétentes sur le point de savoir si un visa français ou un visa de l'Union européenne est requis en cas de transit par un aéroport français à destination de Genève.

Ces dernières années, on a constaté que des délégations en nombre toujours plus grand sollicitaient une assistance pour les visas d'entrée en Suisse et que ces demandes étaient souvent adressées à l'UIP très tardivement. L'UIP continuera à prêter assistance aux délégués mais leur attention est appelée sur le fait que les autorités suisses exigent le respect d'un délai précis.

Toute délégation ayant besoin d'une assistance devra donc adresser sa demande le plus tôt possible et, en tout état de cause, pas moins de **trois semaines** avant la date d'arrivée. En pareil cas, les informations ci-après sont requises : nom et prénom, date et lieu de naissance, nationalité, type et numéro du passeport national (dates de délivrance et d'expiration), date d'arrivée et numéro de vol. Il est impossible de garantir que les demandes de dernière minute, en particulier celles qui sont reçues durant le week-end lorsque les services suisses compétents sont fermés, seront traitées à temps.

Veuillez noter que, **à titre très exceptionnel**, lorsqu'un délégué n'a pu obtenir de visa du consulat ou de la mission suisse dans son pays de résidence, un visa peut être obtenu à l'arrivée à l'aéroport de Genève, à condition que l'on en ait informé le Secrétariat de l'UIP à Genève par courriel (postbox@mail.ipu.org) ou par fax (+4122 919 41 60) suffisamment longtemps à l'avance, afin de respecter la date limite indiquée plus haut.

*

* *

Nous espérons que votre parlement sera représenté à la 119^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire et que la délégation, sous votre conduite, prendra une part active aux travaux.

Dans cette attente, nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.



Anders B. JOHNSON
Secrétaire général
de l'Union interparlementaire



Pier Ferdinando CASINI
Président
de l'Union interparlementaire

PROGRAMME GENERAL DE TRAVAIL DE L'ASSEMBLEE ET REUNIONS CONNEXES
(Genève, 13 au 15 octobre 2008)

Date		Séances plénières	Commissions	Séances à huis clos	Réunions parallèles
Vendredi 10 octobre 2008	MATIN			10.00 - 13.00 Comité exécutif <i>Salle de réunion principale, Siège de l'UIP</i>	
	APRES-MIDI			15.00 - 17.00 Comité exécutif <i>Salle de réunion principale, Siège de l'UIP</i> 17.00 - 18.00 Groupe du partenariat entre hommes et femmes <i>Salle de réunion principale, Siège de l'UIP</i>	
Samedi 11 octobre 2008	MATIN			09.30 - 13.00 Comité des droits de l'homme des parlementaires <i>Petite salle de réunion, Siège de l'UIP</i> 10.00 - 13.00 Comité exécutif <i>Salle de réunion principale, Siège de l'UIP</i>	
				14.30 - 18.00 Comité des droits de l'homme des parlementaires <i>Petite salle de réunion, Siège de l'UIP</i> 15.00 - 17.00 Comité exécutif <i>Salle de réunion principale, Siège de l'UIP</i>	
	APRES-MIDI			17.00 - 18.00 Groupe du partenariat entre hommes et femmes <i>Salle de réunion principale, Siège de l'UIP</i>	

Date		Séances plénières	Commissions	Séances à huis clos	Réunions parallèles
Dimanche 12 octobre 2008	MATIN			09.00 - 13.00 Comité de coordination des femmes parlementaires <i>Salle 18, niveau -1, CICG</i>	
				09.30 - 13.00 Comité des droits de l'homme des parlementaires <i>Petite salle de réunion, Siège de l'UIP</i>	
	APRES-MIDI			14.30 - 18.00 Comité des droits de l'homme des parlementaires <i>Petite salle de réunion, Siège de l'UIP</i>	15.00 - 18.00 Comité exécutif de l'ASGP <i>Salle 20, 3^{ème} étage, CICG</i>
				15.30 - 17.30 Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient <i>Salle 18, niveau -1, CICG</i>	
Lundi 13 octobre 2008	MATIN	09.30 - 12.00 Conseil directeur <i>Salle 1, 1^{er} étage, CICG</i> 12.00 - 13.00 Assemblée : ouverture et adoption d'un point d'urgence <i>Salle 1, 1^{er} étage, CICG</i>	09.00 - 13.00 Commission UIP des Affaires des Nations Unies : plénière <i>Salle 2, Rez-de-chaussée, CICG</i>	08.30 - 09.00 Bureau restreint de l'Assemblée <i>Bureau du Président, Salon VIP, 3^{ème} étage, CICG</i>	09.00 - 10.00 Comité exécutif de l'ASGP <i>Salle 20, 3^{ème} étage, CICG</i>
				09.30 - 13.00 Comité des droits de l'homme des parlementaires <i>Petite salle de réunion, Siège de l'UIP</i>	
	APRES-MIDI	14.30 - 18.00 Assemblée : débat sur le point d'urgence <i>Salle 1, 1^{er} étage, CICG</i>	14.30 - 18.00 Commission UIP des Affaires des Nations Unies : plénière <i>Salle 2, Rez-de-chaussée, CICG</i>	14.30 - 16.30 Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient <i>Salle 18, niveau -1, CICG</i>	14.30 - 18.00 Réunion de l'ASGP <i>Salles 5 & 6, 3^{ème} étage, CICG</i>

Date		Séances plénières	Commissions	Séances à huis clos	Réunions parallèles
Mardi 14 octobre 2008	MATIN	09.00 - 12.30 Réunion-débat sur le thème qu'examinera la première Commission permanente durant la 120 ^{ème} Assemblée en avril 2009 : <i>Promouvoir la non-prolifération et le désarmement nucléaires, et assurer l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires : le rôle des parlements</i> Salle 1, 1 ^{er} étage, CICG	09.00 - 12.30 Réunion-débat sur le thème qu'examinera la deuxième Commission permanente durant la 120 ^{ème} Assemblée en avril 2009 : <i>Changements climatiques, modèles de développement durable et énergies renouvelables</i> Salle 2, Rez-de-chaussée, CICG	09.00 - 13.00 Point d'urgence : comité de rédaction Salle 18, niveau -1, CICG	09.00 - 10.00 Comité exécutif de l'ASGP Salle 20, 3 ^{ème} étage, CICG 10.00 - 13.00 Réunion de l'ASGP Salles 5 & 6, 3 ^{ème} étage, CICG
	APRES-MIDI	14.00 - 17.00 Réunion-débat sur le thème qu'examinera la troisième Commission permanente durant la 120 ^{ème} Assemblée en avril 2009 : <i>La liberté d'expression et le droit à l'information</i> Salle 2, Rez-de-chaussée, CICG 17.00 - 18.30 Conseil directeur Salle 1, 1 ^{er} étage, CICG		14.00 - 18.00 Comité de rédaction de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies Salle 18, niveau -1, CICG 15.00 - 18.00 Comité des droits de l'homme des parlementaires Petite salle de réunion, Siège de l'UIP	14.30 - 18.00 Réunion de l'ASGP Salles 5 & 6, 3 ^{ème} étage, CICG
Mercredi 15 octobre 2008	MATIN	11.00 - 13.00 Conseil directeur Salle 1, 1 ^{er} étage, CICG	09.00 - 12.30 Commission UIP des Affaires des Nations Unies Plénière : fin de débat et adoption du document final Salle 2, Rez-de-chaussée, CICG	09.00 - 10.30 Comité exécutif Salle 18, niveau -1, CICG	09.00 - 10.00 Comité exécutif de l'ASGP Salle 20, 3 ^{ème} étage, CICG 10.00 - 13.00 Réunion de l'ASGP Salles 5 & 6, 3 ^{ème} étage, CICG
	APRES-MIDI	14.00 - 16.00 Conseil directeur Salle 1, 1 ^{er} étage, CICG 16.00 - 17.30 Assemblée : séance de clôture Salle 1, 1 ^{er} étage, CICG			14.30 - 18.00 Réunion de l'ASGP Salles 5 & 6, 3 ^{ème} étage, CICG

TABLEAU PROVISOIRE DE REPARTITION DES VOIX A LA 118^{ème} ASSEMBLEE
(Conformément à l'Article 15.2 des Statuts)

MEMBRES		Voix d'après a)	Population des pays en millions	Voix d'après b)	Total des voix
1.	Afghanistan	10	24.1	4	14
2.	Afrique du Sud	10	40.4	6	16
3.	Albanie	10	3.0	1	11
4.	Algérie	10	33.2	5	15
5.	Allemagne	10	81.3	9	19
6.	Andorre	10	0.08	0	10
7.	Angola	10	8.3	2	12
8.	Arabie saoudite	10	16.9	3	13
9.	Argentine	10	33.0	5	15
10.	Arménie	10	3.4	1	11
11.	Australie	10	21.0	4	14
12.	Autriche	10	7.8	2	12
13.	Azerbaïdjan	10	7.3	2	12
14.	Bahreïn	10	0.7	0	10
15.	Bélarus	10	10.2	3	13
16.	Belgique	10	9.9	2	12
17.	Bénin	10	7.6	2	12
18.	Bolivie	10	6.7	2	12
19.	Bosnie -Herzégovine	10	4.3	1	11
20.	Botswana	10	1.3	1	11
21.	Brésil	10	146.0	10	20
22.	Bulgarie	10	8.5	2	12
23.	Burkina Faso	10	10.4	3	13
24.	Burundi	10	5.2	2	12
25.	Cambodge	10	10.7	3	13
26.	Cameroun	10	12.9	3	13
27.	Canada	10	30.8	5	15
28.	Cap-Vert	10	0.3	0	10
29.	Chili	10	13.4	3	13
30.	Chine	10	1.200.0	13	23
31.	Chypre	10	0.7	0	10
32.	Colombie	10	29.5	4	14
33.	Congo	10	1.9	1	11
34.	Costa Rica	10	3.3	1	11
35.	Côte d'Ivoire	10	15.5	3	13
36.	Croatie	10	4.8	1	11
37.	Cuba	10	10.2	3	13
38.	Danemark	10	5.2	2	12
39.	Egypte	10	64.8	8	18
40.	El Salvador	10	5.3	2	12
41.	Emirats arabes unis	10	2.5	1	11
42.	Equateur	10	9.6	2	12
43.	Espagne	10	39.4	5	15
44.	Estonie	10	1.5	1	11
45.	Ethiopie	10	67.5	8	18
46.	Ex-Rép. yougoslave de Macédoine	10	2.3	1	11
47.	Fédération de Russie	10	148.8	10	20
48.	Finlande	10	5.4	2	12
49.	France	10	58.3	7	17

MEMBRES		Voix d'après a)	Population des pays en millions	Voix d'après b)	Total des voix
50.	Gabon	10	1.0	1	11
51.	Gambie	10	1.5	1	11
52.	Géorgie	10	4.7	1	11
53.	Ghana	10	16.5	3	13
54.	Grèce	10	10.2	3	13
55.	Guatemala	10	8.2	2	12
56.	Guinée	10	7.3	2	12
57.	Hongrie	10	10.4	3	13
58.	Inde	10	1.000.3	13	23
59.	Indonésie	10	206.0	12	22
60.	Iran (République islamique d')	10	60.5	8	18
61.	Iraq	10	26.7	4	14
62.	Irlande	10	3.5	1	11
63.	Islande	10	0.27	0	10
64.	Israël	10	6.7	2	12
65.	Italie	10	57.0	7	17
66.	Jamahiriya arabe libyenne	10	3.9	1	11
67.	Japon	10	123.6	10	20
68.	Jordanie	10	5.5	2	12
69.	Kazakhstan	10	17.0	3	13
70.	Kenya	10	24.0	4	14
71.	Kirghizistan	10	4.5	1	11
72.	Koweït	10	2.2	1	11
73.	Lesotho	10	2.1	1	11
74.	Lettonie	10	2.7	1	11
75.	Liban	10	2.4	1	11
76.	Libéria	10	2.8	1	11
77.	Liechtenstein	10	0.3	0	10
78.	Lituanie	10	3.9	1	11
79.	Luxembourg	10	0.4	0	10
80.	Madagascar	10	18	3	13
81.	Malaisie	10	22.7	4	14
82.	Maldives	10	0.35	0	10
83.	Mali	10	8.0	2	12
84.	Malte	10	0.3	0	10
85.	Maroc	10	26.5	4	14
86.	Maurice	10	1.02	1	11
87.	Mauritanie	10	3.1	1	11
88.	Mexique	10	104.0	10	20
89.	Monaco	10	0.03	0	10
90.	Mongolie	10	2.0	1	11
91.	Monténégro	10	0.62	0	10
92.	Mozambique	10	12.1	3	13
93.	Namibie	10	1.5	1	11
94.	Népal	10	22.9	4	14
95.	Nicaragua	10	5.1	2	12
96.	Niger	10	10.7	3	13
97.	Nigéria	10	111.7	10	20
98.	Norvège	10	4.3	1	11
99.	Nouvelle-Zélande	10	3.3	1	11
100.	Ouganda	10	17.0	3	13
101.	Pakistan	10	130.6	10	20

MEMBRES		Voix d'après a)	Population des pays en millions	Voix d'après b)	Total des voix
102.	Palaos	10	0.02	0	10
103.	Panama	10	1.7	1	11
104.	Papouasie-Nouvelle-Guinée	10	3.0	1	11
105.	Paraguay	10	5.7	2	12
106.	Pays-Bas	10	15.3	3	13
107.	Pérou	10	23.0	4	14
108.	Philippines	10	62.1	8	18
109.	Pologne	10	38.5	5	15
110.	Portugal	10	10.3	3	13
111.	Qatar	10	0.88	0	10
112.	République arabe syrienne	10	12.5	3	13
113.	République de Corée	10	45.5	6	16
114.	Rép. dém. du Congo	10	56.8	7	17
115.	Rép. dém. populaire lao	10	5.6	2	12
116.	République dominicaine	10	9.0	2	12
117.	République de Moldova	10	4.3	1	11
118.	Rép. populaire dém. de Corée	10	20.9	4	14
119.	République tchèque	10	10.5	3	13
120.	République-Unie de Tanzanie	10	34.4	5	15
121.	Roumanie	10	23.0	4	14
122.	Royaume-Uni	10	60.2	8	18
123.	Rwanda	10	6.2	2	12
124.	Saint-Marin	10	0.02	0	10
125.	Samoa	10	0.17	0	10
126.	Sao Tomé-et-Principe	10	0.16	0	10
127.	Sénégal	10	7.0	2	12
128.	Serbie	10	9.7	2	12
129.	Singapour	10	2.9	1	11
130.	Slovaquie	10	5.2	2	12
131.	Slovénie	10	1.9	1	11
132.	Somalie	10	10.4	3	13
133.	Soudan	10	35.0	5	15
134.	Sri Lanka	10	17.0	3	13
135.	Suède	10	8.7	2	12
136.	Suisse	10	6.7	2	12
137.	Suriname	10	0.4	0	10
138.	Tadjikistan	10	5.09	2	12
139.	Thaïlande	10	60.1	8	18
140.	Timor-Leste	10	0.92	0	10
141.	Togo	10	5.4	2	12
142.	Tunisie	10	10.2	3	13
143.	Turquie	10	64.5	8	18
144.	Ukraine	10	50.1	7	17
145.	Uruguay	10	3.2	1	11
146.	Venezuela	10	18.1	3	13
147.	Viet Nam	10	63.7	8	18
148.	Yémen	10	10.5	3	13
149.	Zambie	10	10.9	3	13
150.	Zimbabwe	10	10.4	3	13